

EGOLE DU MONT-PLAISANT,

FRANÇAISE ET ANGLAISE tenue par J. G. SMITH, Rue d'Aiguillon, faubourg St. Jean, en haut de l'Eglise. - Québec, 7 mai 1849.

Avis à ceux qui doutent.

ANALYSE des eaux des sources de Plantagenet.

LES EAUX MINÉRALES DES SOURCES DE PLANTAGENET sont fortement salines et contiennent une quantité considérable des composés de BROME et d'IODE... Une livre (avoir du poids) pesant 7,000 grains contient: Chlorure de soude 81,66200 Chlorure de potasse 72800 Chlorure de chaux 95480 Chlorure de magnésie 1,71651 Bromure de magnésie 05635 Iodure de magnésie 03689 Carbonate de chaux 6,23301 Carbonate de magnésie 6,23301 Carbonate de fer 06748 Silice 49000 Total des ingrédients solides 92,17607 Eau 6,90782323 7000,00000

La pesanteur spécifique de l'eau est 1006.377 Contenant eau pure 1000. Comme je n'ai pas recueilli l'eau à la source, je ne puis déterminer la quantité d'acide carbonique qu'elle contient, mais cette quantité paraît être considérable.

T. S. HUNT, Chimiste de la Commission Géologique. Bureau de l'Insp. Génl, Montréal, 5 avril 1849. Boire une bouteille avant déjeuner et une bouteille dans l'après-midi. Les personnes qui visitent les sources pour leur santé en boivent souvent 2 gallons par jour.

REMARQUES. Il est impossible de publier tous les certificats donnés à Montréal, depuis quelque temps, au propriétaire des Sources de Plantagenet. On publie seulement ceux dont les noms sont les plus connus.

CHOLÉRA. En buvant de l'eau de Plantagenet le public n'a rien à craindre du choléra.

CERTIFICATS DE MEDICINS DE MONTREAL.

Montréal, 17 avril 1849. L'analyse des eaux de Plantagenet m'ayant été soumise telle que faite par M. Hunt chimiste de la commission géologique, je considère que l'eau présente une combinaison d'un agent médicamenteux qui la rend admirablement propre à recommander contre plusieurs maladies. On la trouve capable d'aider à une indication laxative, anti-acide et altérante, et avec de tels effets en vue elle deviendra précieuse dans les scrofules, dans les formes cutanées de rhumatisme et de goutte, dans les maladies urinaires où un traitement alcalin pourrait être utile dans quelques dérangements particuliers de l'estomac dans ce dernier cas sa puissance anti-acide et altérante, devra rendre de grands services.

A. HALL, M. D. Professeur de chimie, Collège McGill. Depuis que j'ai vu l'analyse de l'eau Minérale de Plantagenet faite par M. Hunt je l'ai considérée comme un agent médicamenteux précieux et l'ai recommandée dans un grand nombre de cas où je pensais que les principes salins et autres ingrédients qui elle contient, seraient utiles à mes malades.

M. McCALLOCH, M. D. Professeur d'accouchement etc à l'université du collège McGill. Montréal, le 5 avril 1849.

Le propriétaire de sources salines de Plantagenet, M. Chs. LaRoche m'a demandé mon opinion sur l'efficacité de cette eau. Je l'ai récemment employée dans les cas chroniques de dyspepsie avec un avantage évident. J'ai trouvé qu'elle augmentait l'appétit et agissait doucement comme laxatif. D'après leur composition je recommande dans l'analyse faite par T. S. Hunt etc., je la crois capable d'exercer une influence favorable sur le foie et les reins.

HY. MOUNT, M. R. C. S. L. Montréal, 31 mars 1849.

Une analyse des eaux Minérales de Plantagenet ayant été soumise à ma considération, je crois pouvoir en toute confiance recommander ces eaux au public comme très utiles dans certaines maladies chroniques de l'estomac, du foie et des autres viscères abdominaux, de même que dans la goutte et le rhumatisme. Comme altérants, elles peuvent encore être employées avec avantage dans les hypodyspepsies, surtout si l'on prend en considération leur action diaphorétique et diurétique. Enfin elles pourraient être utiles dans le choléra, vu leurs propriétés anti-acide et anti-émétique. Un avantage qu'elles ont sur toutes les drogues patentes que l'on débite en si grande profusion au public; c'est, qu'elles ne peuvent être que rarement nuisibles, tandis que les premières (contenant, pour la plupart, des substances dont l'action sur l'économie animale est très puissante, tels que le bichlorure de mercure et différentes préparations d'antimoine, de plomb, d'iode et d'argent, et cela à fortes doses), peuvent être très préjudiciables dans une infinité de cas.

L. F. TAVERNIER.

Montréal, 29 avril 1849. Monsieur—Vous m'avez témoigné le désir d'avoir mon attestation sur les vertus médicinales de l'Eau de Plantagenet, je me rends bien volontiers à votre demande et suis heureux de vous exprimer la confiance que j'ai en l'efficacité et l'influence heureuse qu'elle détermine sur l'issue de plusieurs maladies obscures, contre lesquelles la thérapeutique la plus rationnelle a échoué.

Les différents éléments salins qui rentrent dans la composition de cette eau, sont de nature à m'autoriser, à la recommander spécialement dans les rhumatismes, les affections scrofuleuses profondes et constitutionnelles, les tumeurs blanches, les névralgies et plus particulièrement la sciaticque.

Les personnes chez lesquelles les fonctions de l'estomac ont été perverties par suite de l'usage immodéré des boissons alcooliques, y trouveront un excellent correctif, bien propre à rétablir le ton de cet organe et l'harmonie des fonctions de l'économie en général. Agréés Monsieur, J. L. LEPROHON, M. D.

Monsieur—Les nombreux certificats que vous avez reçus des plus éminents Médecins du pays me dispensent de faire l'éloge de votre Eau Minérale. J'ajouterai seulement que toutes les personnes qui en achètent à ma Pharmacie et qui en font usage s'accordent à reconnaître leur effet salutaire et la recommandent à tous leurs amis. J'ai l'honneur de vous saluer. P. E. PICAULT, M. D.

Dundas, 17 Avril 1849. Mon cher ami,—En remerciement des eaux Minérales de Plantagenet, que vous avez eu la bonté de m'envoyer, et dont j'ai fait l'essai dans plusieurs cas de dyspepsie, et de rhumatisme etc., etc., Je suis heureux de pouvoir vous dire, que ces eaux sont un bienfait à la nature, et qu'elles doivent être recommandées à nos Habitants des Campagnes surtout, comme remède avantageux et à bon marché.

J'ai conseillé à des femmes enceintes, sujettes à la constipation d'en faire usage, et elles se sont trouvées très bien. Elles ont aussi guéri deux dames sujettes aux fleurs blanches qui en ont fait usage sur ma recommandation.

Je ne doute pas que dans le choléra, d'après l'analyse qui vient d'être faite par T. S. Hunt, Chimiste, qu'elles seront très utiles, surtout si on a le soin de s'en servir comme préservatif, et de se purger d'avance avec ces eaux.

J. H. MASSON, M. D. 27 mai, 1849.

J'ai recommandé à plusieurs de mes patients de faire usage des Eaux des Sources de Plantagenet, et ils s'en sont invariablement bien trouvés; répondant à l'action de l'estomac, excitant l'appétit, agissant légèrement mais efficacement sur les pouxons et les intestins, spécialement sur ces derniers. Les invalides s'y attachent beaucoup.

WOLFRED NELSON, M. D. Montréal, 21 mars 1849. M. CHARLES LA ROCHE m'ayant soumis l'analyse des Eaux de Plantagenet faite par T. S. Hunt, écuyer, et me demandant mon opinion, je dirai que la proportion et la combinaison des ingrédients qui entrent dans leur composition, doivent admirablement les adopter au traitement de la goutte, de la gravelle, des rhumatismes, de quelques maladies du foie, de la dyspepsie, de l'hydropisie, et de toutes les espèces de scrofules, excepté la consumption.

Quant à son usage dans le choléra dont M. L. a quelques certificats importants et respectables, il est digne de remarque que le traitement suivi du choléra acquiert beaucoup de faveur en Europe, des statistiques semblant prouver sa supériorité. Si tel est le cas, nous avons dans les Eaux de Plantagenet, une excellente combinaison des mains de la nature. (Signé) S. C. SEWELL, M. D. Professeur de matière médicale au Collège McGill.

Montréal, 29 mars 1849. MONSIEUR, Pour répondre au désir que vos m'avez témoigné de connaître mon opinion sur les effets et l'utilité des Eaux de Plantagenet, je n'hésite pas à dire que d'après l'analyse qui en a été faite par M. T. S. Hunt chimiste de la Commission Géologique, et à raison de leurs propriétés toniques, altérantes, diurétiques et purgatives qui résultent de leurs parties constituantes, elles doivent être recommandées, suivant le mode d'administration, dans le traitement du rhumatisme, de la goutte, de certaines dyspepsies des affections du foie, des scrofules, des hypodyspepsies et de plusieurs autres maladies, lorsqu'elles seront employées d'une manière judicieuse. Des médicaments de cette nature sont de beaucoup préférables, selon moi, à une foule d'autres, qui nous viennent de partout, dont la composition et conséquemment les propriétés ne sont point connues, et qu'on ne se fait pas scrupule, cependant, de recommander, sans discernement, dans la curation de toutes les maladies.

Le témoignage qu'on a donné en faveur des Eaux contre le choléra me paraît mériter l'attention. Cette médication offre beaucoup d'analogie avec celle préconisée en 1832 par le Dr. Stevens et l'une des plus fécondes en résultats satisfaisants. Votre, etc., J. G. BIBAUD, M. D. Prof. d'Anatomie, Ec de Méd. de Montréal. 31 mars 1849.

Montréal, 31 mars 1849. Ayant examiné l'analyse faite par T. S. Hunt, écuyer, des Eaux Minérales des Sources de Plantagenet, je dois à la justice de dire que, d'après leur composition, elles peuvent être employées avec avantage dans la dyspepsie, le rhumatisme, les maladies nerveuses, les fièvres bilieuses, l'hydropisie, les hémorrhoides, la constipation, le scorbut, les écoulements, etc., etc. Plusieurs de mes malades à qui je les ai recommandées pour la diarrhée et la dysenterie, en ont retiré un avantage bien marqué.

Je ne doute pas qu'elles puissent être utiles dans le choléra surtout, si on l'emploie comme préservatif en se purgeant d'avance et dans le début de la maladie. E. H. TRUDEAU, M. D. Montréal, le 10 avril 1849.

D'après l'analyse des sources de Plantagenet par M. Hunt. L'eau de Plantagenet paraît bien adoptée comme étant médicamenteuse et de ces dérangements dans lesquels les parties salines du sang sont ou diminuées de quantité ou détériorées dans leur qualité, contenant les plus importantes de ces substances combinées par la nature ou en forme agréable à prendre. Et pour la même raison elle paraît bien adoptée pour neutraliser les effets pernicieux des poisons contagieux et nématiques sur le sang et en conséquence elle sera vraisemblablement utile durant l'existence des fièvres épidémiques et contagieuses, l'influenza et le choléra. Quant aux propriétés médicinales de l'eau de Plantagenet dans la dernière de ces maladies, on a déjà le témoignage de l'expérience.

L. H. MASSON, M. D. North Lancaster, 25 juillet, 1848. Je soussigné, certifie que plusieurs personnes, à ma connaissance, ayant fait usage de l'Eau de la source minérale de Plantagenet, s'en sont bien trouvées et surtout ont éprouvé de grands soulagements dans les cas de rhumatisme.

DR. M. P. LEBUC. Je certifie que ma femme, trois de mes enfants et moi, tous bien malades du typhus, les docteurs nous avaient condamnés. Nous avons envoyé chercher de l'Eau de la source de Plantagenet, et nous avons recouvré la santé, avec la grâce de Dieu.

de Plantagenet, par M. Hunt, Chimiste, je crois devoir dire, sur votre demande, que les Chlorures et les Carbonates alcalins, le Carbonate de fer, les Iodures et les bromures de magnésie contenus dans ces eaux les rendent recommandables surtout dans certains cas de dyspepsie, pour combattre la constipation qui survient dans cette affection; je crois que l'on peut employer ces eaux minérales dans certains cas d'embarras gastriques, et ainsi que dans certaines maladies chroniques de la peau. Je suis monsieur Votre etc. J. EMERY CODERRE. Montréal, 9 septembre 1848.

Ayant été dernièrement retenu dans ma chambre pendant deux jours, par des douleurs que je ressentais dans tout le corps depuis la tête jusqu'aux pieds, le tout accompagné d'une forte dysenterie, j'ai fait demander et ai pris de l'eau des sources de Plantagenet, immédiatement sous la direction de M. Charles LaRoche, Senior, et je ne me suis servi, dans le dit cas, que d'aiguilles une pinte, et je certifie par la présente, qu'avec la grâce de Dieu, j'ai recouvré la santé, et cela, après avoir fait usage de l'eau susdite. Donné sous mon seing, à Plantagenet 7 août 1848. W. KEARNS, J. P.

Je certifie, que depuis plusieurs années je souffrais horriblement de douleurs rhumatismales, malgré tous les soins et traitements de nos médecins, et qu'après avoir fait usage de l'eau de la source minérale de Plantagenet, pendant quelque temps je me trouve complètement guéri.

JEAN-BAPTISTE LÉCUYER, Cult. Je soussigné certifie que j'ai été malade pendant dix-huit mois; que j'ai été dans une faiblesse continuelle à ne pouvoir m'habiller et qu'ayant bu des eaux de Plantagenet dont M. Chs. LaRoche est le propriétaire, j'ai été parfaitement guéri.

MARGUERITE PILON. Plantagenet, 11 août 1848. Je certifie par les présentes que j'ai fait usage, durant peu de temps, des eaux minérales de Plantagenet, et qu'elles m'ont fait beaucoup de bien, et que je les crois supérieures à toutes autres de cette espèce.

JOHN McDONALD. GUERISON EXTRAORDINAIRE.

Je certifie que depuis que j'ai eu le choléra je suis resté infirme de mes jambes et même sourd. Je l'ai été jusqu'à ce que j'eusse pris des eaux des sources de Plantagenet. J'avais pris des remèdes au montant de £300 au moins, mais en vain quand j'entendis parler des sources de Plantagenet. Je me fis transporter chez un de mes amis, auprès des sources et j'y demeurai pendant dix semaines. Durant ce temps-là, je me suis lavé avec cette eau et j'en ai bu régulièrement. Lorsque je quittai les sources, j'étais parfaitement guéri et j'entendais bien et je suis encore en bonne santé.

P. S. T. CONKY, J. P. Brook, 1er novembre, 1848.

Je suis heureux de faire savoir au public que j'ai été malade depuis 30 ans, d'une maladie cruelle dans tous mes membres, dans tout mon corps, et un retranchement d'eau tous les mois. Depuis 5 mois que j'ai bu de l'eau de Plantagenet je suis parfaitement guéri.

S. S. BELLENGER, Montréal, 15 Avril 1848. Je certifie que j'ai souffert horriblement de Rhumatisme depuis bien longtemps et que depuis que je bois l'eau de Plantagenet je suis mieux.

LOUIS PLAMONDON, Montréal.

Ceci est pour certifier que les eaux minérales de Plantagenet ont été en usage dans ma famille et le voisinage, pendant nombre d'années, comme un breuvage guérissant de tous maux. Je les ai trouvées plus fortes et plus bienfaisantes que toutes les autres eaux minérales connues dans l'Ontario, bien que je me sois servi de toutes, je pense. On a fait usage de ces eaux pour le rhumatisme, l'hydropisie, diabète, dyspepsie et plusieurs autres maladies et on en a reçu l'effet le plus salutaire. Je les crois d'une valeur inestimable.

WM. DOYLE, J. P. Petite Nation, 23 septembre 1848.

Choléra guéri par les Eaux de Plantagenet. Je soussigné désirant donner mon témoignage en faveur des Eaux de Plantagenet, certifie que dans l'année 1832, je travaillais avec un nombre d'hommes dans un chantier situé près de ces sources précieuses, je fus attaqué de la maladie alors régnante (le choléra) avec un certain nombre de mes hommes.

Nous bûmes des Eaux de Plantagenet et nous fûmes parfaitement guéris; tandis que ceux qui étaient contre son usage moururent presque instantanément de la maladie régnante. Bien plus nous en emportâmes plusieurs quarts avec nous à Québec en cas de rechûte. Je suis, M. etc., etc. J. S. CAMERON. St. Laurent, 9 janvier 1849.

Le certificat suivant, à l'appui de ce que dit J. S. Cameron, éc. fut reçu de A. Dorval, éc. de Québec, en visite à Montréal:

Je soussigné, atteste que le certificat ci-dessus, de J. S. Cameron, éc., relativement aux Eaux Minérales de Plantagenet, comme remède efficace pour la GUERISON du CHOLÉRA et autres maladies, est correct, ayant été témoin oculaire et son effet en plusieurs circonstances. Je certifie de plus qu'en 1832 j'ai été témoin du fait y mentionné. Je prends donc la liberté d'y souscrire mon nom et de recommander ces eaux.

A. DORVAL, Conseiller de ville, Québec. Montréal 1 Mars 1849.

Témoignage en faveur des Eaux de Plantagenet. Je soussigné, certifie que depuis plus d'un an et demie, je souffrais cruellement de Dyspepsie et de constipation, dont les résultats furent de m'exercer tellement, que je désespérais de ma guérison. Après avoir employé les divers remèdes employés en semblable circonstance, sans avoir éprouvé d'amélioration, j'en recourus à l'Eau de Plantagenet, et depuis que j'en ai fait usage, ma santé s'est tout à fait rétablie. Comme j'attribue ma guérison uniquement à ces Eaux, je considère comme un devoir de les recommander ardemment à tous ceux qui se trouveraient affligés de la même maladie.

(Signé) J. BELL, N. P. Montréal, le 16 janvier 1849.

AGENTS POUR MONTREAL, DR. PICAULT. Au coin des rues Notre-Dame et Bonsecours. HOTEL QUEBEC, Rue St. Paul. Brault & Lafrecaïn, Place d'Armes.

QUÉBEC.—Dépôt Rue Sous le Fort, (Escalier) Basse-Ville. MARTYN RAY, Agent. Petite Nation, 21 juillet, 1848.

J'éprouve un grand plaisir à appeler l'attention publique sur les Eaux minérales de Plantagenet, dont les excellentes qualités pour restaurer le système et lui donner la force, ne sont surpassées par aucun de cette province. Je dis ceci en connaissance de cause, ayant bu de presque toutes les autres sources du pays. Que ceux qui sont affligés de maux de tête, absence d'appétit, etc., essayent ces eaux et leur succès est assuré.

H. J. HARKIN. Montréal, 9 septembre 1848.

Ayant été dernièrement retenu dans ma chambre pendant deux jours, par des douleurs que je ressentais dans tout le corps depuis la tête jusqu'aux pieds, le tout accompagné d'une forte dysenterie, j'ai fait demander et ai pris de l'eau des sources de Plantagenet, immédiatement sous la direction de M. Charles LaRoche, Senior, et je ne me suis servi, dans le dit cas, que d'aiguilles une pinte, et je certifie par la présente, qu'avec la grâce de Dieu, j'ai recouvré la santé, et cela, après avoir fait usage de l'eau susdite. Donné sous mon seing, à Plantagenet 7 août 1848.

Je certifie, que depuis plusieurs années je souffrais horriblement de douleurs rhumatismales, malgré tous les soins et traitements de nos médecins, et qu'après avoir fait usage de l'eau de la source minérale de Plantagenet, pendant quelque temps je me trouve complètement guéri.

JEAN-BAPTISTE LÉCUYER, Cult. Je soussigné certifie que j'ai été malade pendant dix-huit mois; que j'ai été dans une faiblesse continuelle à ne pouvoir m'habiller et qu'ayant bu des eaux de Plantagenet dont M. Chs. LaRoche est le propriétaire, j'ai été parfaitement guéri.

MARGUERITE PILON. Plantagenet, 11 août 1848. Je certifie par les présentes que j'ai fait usage, durant peu de temps, des eaux minérales de Plantagenet, et qu'elles m'ont fait beaucoup de bien, et que je les crois supérieures à toutes autres de cette espèce.

JOHN McDONALD. GUERISON EXTRAORDINAIRE.

Je certifie que depuis que j'ai eu le choléra je suis resté infirme de mes jambes et même sourd. Je l'ai été jusqu'à ce que j'eusse pris des eaux des sources de Plantagenet. J'avais pris des remèdes au montant de £300 au moins, mais en vain quand j'entendis parler des sources de Plantagenet. Je me fis transporter chez un de mes amis, auprès des sources et j'y demeurai pendant dix semaines. Durant ce temps-là, je me suis lavé avec cette eau et j'en ai bu régulièrement. Lorsque je quittai les sources, j'étais parfaitement guéri et j'entendais bien et je suis encore en bonne santé.

P. S. T. CONKY, J. P. Brook, 1er novembre, 1848.

Je suis heureux de faire savoir au public que j'ai été malade depuis 30 ans, d'une maladie cruelle dans tous mes membres, dans tout mon corps, et un retranchement d'eau tous les mois. Depuis 5 mois que j'ai bu de l'eau de Plantagenet je suis parfaitement guéri.

S. S. BELLENGER, Montréal, 15 Avril 1848. Je certifie que j'ai souffert horriblement de Rhumatisme depuis bien longtemps et que depuis que je bois l'eau de Plantagenet je suis mieux.

LOUIS PLAMONDON, Montréal.

Ceci est pour certifier que les eaux minérales de Plantagenet ont été en usage dans ma famille et le voisinage, pendant nombre d'années, comme un breuvage guérissant de tous maux. Je les ai trouvées plus fortes et plus bienfaisantes que toutes les autres eaux minérales connues dans l'Ontario, bien que je me sois servi de toutes, je pense. On a fait usage de ces eaux pour le rhumatisme, l'hydropisie, diabète, dyspepsie et plusieurs autres maladies et on en a reçu l'effet le plus salutaire. Je les crois d'une valeur inestimable.

WM. DOYLE, J. P. Petite Nation, 23 septembre 1848.

Choléra guéri par les Eaux de Plantagenet. Je soussigné désirant donner mon témoignage en faveur des Eaux de Plantagenet, certifie que dans l'année 1832, je travaillais avec un nombre d'hommes dans un chantier situé près de ces sources précieuses, je fus attaqué de la maladie alors régnante (le choléra) avec un certain nombre de mes hommes.

Nous bûmes des Eaux de Plantagenet et nous fûmes parfaitement guéris; tandis que ceux qui étaient contre son usage moururent presque instantanément de la maladie régnante. Bien plus nous en emportâmes plusieurs quarts avec nous à Québec en cas de rechûte. Je suis, M. etc., etc. J. S. CAMERON. St. Laurent, 9 janvier 1849.

Le certificat suivant, à l'appui de ce que dit J. S. Cameron, éc. fut reçu de A. Dorval, éc. de Québec, en visite à Montréal:

Je soussigné, atteste que le certificat ci-dessus, de J. S. Cameron, éc., relativement aux Eaux Minérales de Plantagenet, comme remède efficace pour la GUERISON du CHOLÉRA et autres maladies, est correct, ayant été témoin oculaire et son effet en plusieurs circonstances. Je certifie de plus qu'en 1832 j'ai été témoin du fait y mentionné. Je prends donc la liberté d'y souscrire mon nom et de recommander ces eaux.

A. DORVAL, Conseiller de ville, Québec. Montréal 1 Mars 1849.

Témoignage en faveur des Eaux de Plantagenet. Je soussigné, certifie que depuis plus d'un an et demie, je souffrais cruellement de Dyspepsie et de constipation, dont les résultats furent de m'exercer tellement, que je désespérais de ma guérison. Après avoir employé les divers remèdes employés en semblable circonstance, sans avoir éprouvé d'amélioration, j'en recourus à l'Eau de Plantagenet, et depuis que j'en ai fait usage, ma santé s'est tout à fait rétablie. Comme j'attribue ma guérison uniquement à ces Eaux, je considère comme un devoir de les recommander ardemment à tous ceux qui se trouveraient affligés de la même maladie.

(Signé) J. BELL, N. P. Montréal, le 16 janvier 1849.

AGENTS POUR MONTREAL, DR. PICAULT. Au coin des rues Notre-Dame et Bonsecours. HOTEL QUEBEC, Rue St. Paul. Brault & Lafrecaïn, Place d'Armes.

QUÉBEC.—Dépôt Rue Sous le Fort, (Escalier) Basse-Ville. MARTYN RAY, Agent. Petite Nation, 21 juillet, 1848.

A vendre par les Soussignés CHARBON de SMITH double crible, BRIQUE à Feu, Brique Grise, Peinture blanche, Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100. C. E. LEVEY & Cie. Québec, 4 mai, 1849.

A Vendre par les Soussignés. SUCRE Raffiné, Indigo, Thé, Twankay et Jaune H3 son. Vins de Porto, en futailles et en bouteilles, Bouteilles à vin et Pipes T. D. Aneres, Châtaignes, Grenades, Chevilles, Barres de fer, Cuivre, Verroux, de métal jaune et de composition. C. E. LEVEY & Cie. Québec, 4 mai, 1849.

A VENDRE ex "LADY ELGIN" de Liverpool. ETOUPE anglaise, Vaisselle du Canada, Ferblanc, I. C. Sel de Liverpool, en sac et en pain, Aneres de 25 à 30 quintaux, Châtaignes, Cables de 1 pouce à 17. C. E. LEVEY & Cie. Québec, 23 mai 1839.

A VENDRE.—A FLOT. CHARBON de forge double trié, Charbon pour bateaux à vapeur, Coke de fonderie. CHS. E. LEVEY & Cie. Québec, 21 mai 1849.

Maintenant en débourquement et à vendre par les Soussignés: GENÈVRE de Kuyper, Thé Twankay. CHS. E. LEVEY & Cie. Québec, 21 mai 1849.

A vendre par les soussignés. SEL de Liverpool, en sacs et en pains, Vaisselle du Canada, Ferblanc I. C. Etoupe anglaise. CHS. E. LEVEY & Cie. Québec, 21 mai 1849.

VENANT d'arriver par le "Lady Elgin" et à vendre par les Soussignés: 300 TONNES de Sel de Liverpool en pain, 4000 sacs de 3 boisseaux chaque. C. E. LEVEY & Cie. Québec, 23 mai 1849.

Conditions. L'Ami de la Religion et de la Patrie se publie trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, et ne coûte que Douze Centins et demi par an, (contre les frais de poste.) payable d'avance ou dans les trois premiers mois du semestre. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de 15s. payable à la fin de chaque semestre.

AVANTAGEUX.—Les MM. du clergé ou autres personnes qui nous procureront l'achat de quatre souscripteurs, payant d'avance le semestre (\$2) ou l'année, recevront le journal gratis pendant une année.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre, et de payer ce qu'ils doivent.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de 6 mois.

Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (frances de port) à STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire, No. 14, Rue Ste. Famille.

PRIX DES ANNONCES. Pour six lignes et au-dessous..... 2-6c. Chaque insertion subséquente..... 7c. Pour dix lignes et au-dessous..... 2-4c. Chaque insertion subséquente..... 16c. Pour chaque ligne ensuite..... 4c.

Les annonces non accompagnées d'ordre écrit seront publiées jusqu'à avis contraire.

Liste des Agents. Les Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisés par nous, à recevoir les argents, et à en donner quittance.

- Montréal..... MM. E. R. Fabre, éc. Trois-Rivières..... P. Nourie, éc. Répigny..... A. Dallaire, Instit. Sherbrooke..... D. V. St. Cyr. St. Jean..... Mr. l'abbé Champoux. Pointe Lévy..... Paul Thibodeau, Inst. Beauport..... Chs. LeTallier, éc. St. Thomas, (en bas.)..... Mr. l'abbé Kyron. Isle..... L. Balleuret, éc. N. P. St. Anne la Pointe, Ls. Moreau, éc. N. P. St. Charles, (Riv. Boyer.) Dr. Ls. Labrecque, éc. Isle-Verte..... H. Roy, écuyer. Rimouski..... John Heath, éc. N. P. St. Simon..... Chs. Frs. Caron, éc. Beauport..... Mr. l'abbé Bernard. Châteauguay..... L. C. LeFrançois, éc. Lobbinière..... J. Filteau, éc. N. P. St. Eustache, (Dist. M.) Darnasse Robin. St. Jean Port-Joly..... L. Z. Duval, éc. N. P. Malbaie..... Mr. l'abbé Goulet. St. François, (Riv. du Sud.) Philippe Beaulieu. St. Michel..... B. Pouliot, éc. N. P. St. Denis, (en bas.)..... F. Jorjo, éc. N. P. St. Roch des Aulniers..... L. Tremblay, éc. N. P. Rivière du Loup, (en bas.) J. B. Pouliot, éc. St. Foye..... Mr. B. Marquet. Trois-Pistoles..... P. Fournier, éc. St. Germain..... H. Tanguy, March. Rivière Ouelle..... Thos. Bégin, Instit.

Stanislas Drapeau, PROPRIÉTAIRE.

BUREAU DU JOURNAL, NO. 14, RUE STE. FAMILLE, QUÉBEC